N° d'épreuve FFM —— 183
Moto-Club —— Union Motocycliste Dolaise
N° d'affiliation —— 0315
Date —— 31 mars 2019
Lieu —— AUTHUME (39)
Organisateur technique - RAMEL Alain
E-mail —— ramelal@wanadoo.fr
Téléphone —— 06 80 30 42 12

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

CDF NATIONAL 125cc

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ---------- MASINI Claude ..... Licence : 016 805
Délégué FFM (Président du Jury) -------- GOUX Christian ..... Licence : 011 943
Membre du Jury ---------- CHAGROT Jean-Pierre ..... Licence : 006 199 (en cours)
Membre du Jury ---------- BRISEBARD Jérôme ..... Licence : 005 212 (en cours)
Commissaire technique responsable ---- ETHALON Georges ..... Licence : 009 817
Responsable du chronométrage --------- VOISIN Valérie ..... Licence : 028 290

Article 3 Catégories & Engagements

National 125cc

Age ---------- 18 ans minimum au cours de l'année
Licences -------- NCO / Inter / LUE
Cylindrée ------- 125cc 2T
Plaques -------- Numéro blanc sur fond noir

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 60 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	110 €	6ème	60 €	11ème	27 €	16ème	15 €
2ème	100 €	7ème	50 €	12ème	25 €	17ème	12 €
3ème	90 €	8ème	42 €	13ème	23 €	18ème	10 €
4ème	80 €	9ème	36 €	14ème	20 €	19ème	7 €
5ème	70 €	10ème	30 €	15ème	18 €	20ème	5 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable ... Dr CURTY
Nombre de secouristes 12
Hôpital le plus proche ..... CHR Louis Pasteur
Nombre d'ambulance(s) 2
Temps de trajet (en min) ..... 10 min.

Article 7 Le site de pratique

Accès :
Nom du site ..... Circuit de la Combe aux Loups
Adresse ..... 39100 AUTHUME

Capacité Moto :
Pendant les essais : 45
En manche : 45

Caractéristiques :
Longueur du circuit ..... 1569 m.
Largeur minimum de la piste ..... 6 m.
Largeur de la grille ..... 42 m.
Longueur de la ligne droite de départ ..... 71 m.
Nombre d'OCP* 17
*Officiels Commissaires de Piste

- Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 15.01.2019.	Date : 14.02.2019	Date : 21/03/2019
		Numéro : 19/0276
UNION MOTOCYCLISTE DOLOISE 9 avenue Aristide Briand 39100 DOLE Tél. : 03.84.79.59.93	Ligue Motocycliste Bourgogne / Franche-Comté Siège Social DOLE N° Siret 834 738 393 00013	FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

HORAIRES

AUTHUME le 31 mars 2019

Championnat de France NATIONAL 125

Samedi de 15h00 à 20h00 contrôle administratif et technique

Dimanche de 7h00 à 8h30 contrôle administratif et technique

pas d'essais avant d'être enregistré au contrôle Administratif

Origine Horaires Ligue

de 41/44 à 80 pilotes

Durée	T.mort			Départ		Séries	Durée	
00:25	0:05			**8:00**		OPEN Grp A - Essais libres + Chrono	0:25	
00:05	0:05			8:30		National 125 Grp A - Test de départ	0:05	
00:20	0:10			8:40		National 125 Grp A - Essais libres	0:20	
00:05	0:05			9:10		National 125 Grp B - Test de départ	0:05	
00:20	0:05			9:20		National 125 Grp B - Essais libres	0:20	
00:25	0:05			9:45		OPEN Grp B - Essais libres + Chrono	0:25	
00:25	0:05			10:15		OPEN Grp C - Essais libres + Chrono	0:25	
00:20	0:10			10:45		National 125 Grp A - Essais chrono qualif	0:20	
00:20	0:05			11:15		National 125 Grp B - Essais chrono qualif	0:20	
00:25				11:40		Vétérans - Essais libres + chrono	0:25	
01:20				12:05		**Pause Déjeuner**	1:20	
00:15	0:10			13:25		Non qualifiés Grp A - 1ère Manche	0:15	+1T
00:15	0:10			13:50		Non qualifiés Grp B - 1ère Manche	0:15	+1T
00:05	0:05			14:15		National 125 - Tour reconnaissance	0:05	
00:25	0:10			14:25		National 125 - 1ère Manche	0:25	+1T
00:15	0:05			15:00		Vétérans - 1ère Manche	0:15	+1T
00:10				15:20		**Entracte**	0:10	
00:20	0:10			15:30		Open - 1ère Manche	0:20	+1T
00:15	0:10			16:00		Non qualifiés Grp A - 2ème Manche	0:15	+1T
00:05	0:05			16:25		National 125 - Tour de reconnaissance	0:05	
00:25	0:10			16:35		National 125 - 2ème Manche	0:25	+1T
00:10				17:10		**Remise des Prix - National 125**	0:10	
00:15	0:10			17:20		Vétérans - 2ème Manche	0:15	+1T
00:15	0:05			17:45		Non qualifiés Grp B - 2ème Manche	0:15	+1T
00:20	0:05			18:05		Open - 2ème Manche	0:20	+1T
00:00				18:30		**Remise des Prix - BFC**		

Les horaires sont à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment

Pilote : En règle générale le non respect de la signalisation sur les épreuves de motocross de Bourgogne Franche-Comté se traduira par la disqualification du pilote pour la manche considérée.

La procédure appliquée sera celle de la constatation de fait.

Le passage au contrôle administratif est obligatoire avant la 1ère séance d'essais (ne pas confondre avec la remise du transpondeur)

Le transpondeur doit équiper le véhicule avant chaque accès à la piste et doit impérativement être restitué dans le 1/4 d'heure qui suit la dernière manche du titulaire,

Pas de circulation sur véhicule à 2 roues ou quads autre que par pilotes pour accèder à la piste ou la quitter : Pénalité de 10 places sur manche suivante (ou précédente si dernière course).